



2026 - 15

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
TREZELLES

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six

Le 2 Février

Le **Conseil Municipal** de la Commune de **TREZELLES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain VERNISSE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Janvier 2026

Présents : **Messieurs** Alain VERNISSE, Daniel QUÉZET, Patrick WULLEMIN, Jean-Jacques COMBARET, Sébastien GUYOT, Mesdames Danièle DEVAUX, Roselyne POUPLEIN, Odile TIERSONNIER, Lorraine BISCHOFF.

Absentes : Mme N. CERCLÉ et Mme V. BONNEMOY

Procuration : V. Bonnemoy à R. Poupelin

Secrétaire de séance : Mme Roselyne POUPELIN.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°5 du 2/02/2026

Objet : **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Entr'Allier Besbre et Loire – Arrêt du projet et bilan de la concertation.**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;

Vu Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 15 avril 2021, relative au lancement de la procédure d'élaboration du PLUI et des modalités de concertations ;

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 13 avril 2023, relative à la modification du comité de pilotage,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 juin 2023, relative à la présentation du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du 16 mai 2025 relative à la modification du PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire n°106 en date du 29 septembre 2025 arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation.

Vu la délibération du conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire n°0105 en date du 5 Janvier 2026 arrêtant le deuxième projet et tirant le bilan de la concertation.

Sur la base du dossier du PLUI arrêté :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable avec les réserves suivantes :

- Ajustements des zones naturelles et agricoles suivant plan remis le 28/09/2025.
- Intégration parcelle C38 (carrière) en zone d'activité économique.

Pour copie conforme.

**Le Maire,
Alain VERNISSE**



**Le secrétaire de séance
R. POUPELIN**



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En sous-préfecture et de la publication le **16 FEV. 2026**